

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011**

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : E. HUOT-MARCHAND

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, S. CHERUBIN, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, P. NGUYEN, C. NICOLLEAU, C. THEBAULT, M. THIERRY.

**Absents excusés** : A. MAZINGUE-DESAILLY pouvoir à M. THIERRY  
R. PESCHEUX pouvoir à B. JACQUEMARD  
A. SERRANO pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

La séance est ouverte à 21 H.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Comité syndical du PNR – Désignation du représentant

**ADOPTE** à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ADOPTE** la décision modificative n° 2 – Commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, 12 voix POUR, 1 ABSTENTION,

**DECIDE** de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, 12 voix POUR, 1 ABSTENTION,

**DECIDE** d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2011 refusant de prendre en charge le financement de l'extension de réseau ERDF dans le cadre d'un permis de construire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** que le taux de la Taxe d'Aménagement sera de 5 % sur l'ensemble du territoire communal,

**DESIGNE** comme représentant et suppléant au sein du futur Comité Syndical mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

- Bernard JACQUEMARD : représentant
- Michel THIERRY : suppléant

### **QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 15.

En Mairie, le 19 septembre 2011

Le Maire,  
Bernard JACQUEMARD